

**COMMUNE DE BAYONNE**  
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUILLET 2020**  
**COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

L'an deux mil vingt, le vingt-trois juillet, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Maison des Associations, allée de Glain, sous la présidence de de M. Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h40.

Présents : M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE  
Mmes BRAU-BOIRIE, BISAUTA, M. ARCOUET, MM. SALANNE, PAULY, Mme LAPLACE, M. DAUBISSE (jusqu'à son départ à 23h10), Mme MOTHEs, MM. ALLEMAN (jusqu'à son départ à 23h10), SÉVILLA, Mme LARROZE-FRANCEZAT, MM. ERREMUNDEGUY, SUSPERREGUI, Mmes DELOBEL, CAPDEVIELLE, MM. DUZERT, ESTEBAN, Mmes LIOUSSE, DUPREUILH, M. ETCHETO, Mmes BROCARD (à partir de 18h50), HERRERA LANDA, M. BERGÉ.

**Absents représentés par pouvoir :**

Mme LARRÉ par M. PARRILLA ETCHART ; M. DAUBISSE par M. ARCOUET (après son départ à 23h10) ; M. ALLEMAN (après son départ à 23h10) par M. ETCHEGARAY ; Mme ZITTEL par Mme HARDOUIN-TORRE ; Mme BENSOUSSAN par M. AGUERRE ; M. BOUTONNET-LOUSTAU par M. LAIGUILLON ; M. ABADIE par Mme HERRERA LANDA.

**Absente :**

Mme BROCARD (jusqu'à 17h50 pendant le rapport n°2).

**Secrétaire :**

M. SUSPERREGUI.

---

**ADMINISTRATION GENERALE**

- 1. Compte-rendu des décisions du maire prises dans le cadre des dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales (rapporteur : M. le Maire) .**

***DONT ACTE***

## **2. Fixation des indemnités versées pour l'exercice des mandats municipaux (rapporteur : M. le Maire).**

Il est proposé de fixer les indemnités versées aux élus (avant majoration) pour la nouvelle mandature comme suit: Maire à 39,27 %, 6 adjoints à 138,48 %, 11 adjoints à 217,58 %, 8 conseillers délégués à 141,92 % et 19 conseillers municipaux à 58,71 %, soit une enveloppe totale de 596 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

### ***ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES***

Mme Capdevielle, MM Duzert, Esteban, Mmes Liousse, Dupreuilh, M. Etcheto et Mme Brocard ne participent pas au vote.

Mme Herrera Landa (avec mandat) et M. Bergé ne participent pas au vote.

## **3. Fixation des indemnités versées pour l'exercice des mandats municipaux – Majorations (rapporteur : M. le Maire).**

En complément des dispositions ci-dessus, le CGCT autorise aussi les conseils municipaux de certaines communes à voter des majorations d'indemnités de fonction, qu'il est demandé d'approuver au conseil municipal.

### ***ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES***

Mme Capdevielle, MM Duzert, Esteban, Mmes Liousse, Dupreuilh, M. Etcheto et Mme Brocard ne participent pas au vote.

Mme Herrera Landa (avec mandat) et M. Bergé ne participent pas au vote.

## **4. Droit à la formation et remboursement des frais des élus du conseil municipal (rapporteur : M. le Maire).**

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir approuver les modalités proposées concernant l'exercice du droit à la formation des membres du conseil municipal, et autoriser M. le Maire à signer les ordres de missions des élus municipaux et de prévoir les remboursements de frais.

### ***ADOPTION, A L'UNANIMITE***

## **5. Désignation du correspondant défense de la commune (rapporteur : M. le Maire).**

Est élu à l'unanimité des votes exprimés Serge Arcouet en qualité de correspondant défense de la commune.

M. Arcouet ne participe pas au vote.

Mme Capdevielle, MM Duzert, Esteban, Mmes Liousse, Dupreuilh, M. Etcheto et Mme Brocard ne participent pas au vote.

Mme Herrera Landa (avec mandat) et M. Bergé ne participent pas au vote.

## **A) Commissions internes**

### **6. Création de commissions municipales (rapporteur : M. le Maire).**

Il est demandé au conseil municipal de procéder à la création, pour la durée du mandat, de 7 commissions municipales et de fixer la liste de leurs membres respectifs à 12 membres du conseil municipal (9 pour la majorité, 3 pour Bayonne Ville Ouverte / Demain Bayonne) :

- Commission municipale « Ville durable et stratégies urbaines »
- Commission municipale « Finances, ressources humaines et ville numérique »
- Commission municipale « Education, enfance, jeunesse et petite enfance »
- Commission municipale « Sports »
- Commission municipale « Culture, patrimoine et animation »
- Commission municipale « Solidarités »
- Commission municipale « Vie associative »

### ***ADOPTION, A L'UNANIMITE***

**7. Création de commissions extramunicipales (rapporteur : M. le Maire).**

Il est demandé au conseil municipal de procéder à la création, pour la durée du mandat, de 5 commissions extramunicipales suivantes et de fixer la liste de leurs membres élus :

- Commission extramunicipale « Fêtes traditionnelles »
- Commission extramunicipale « Taurine »
- Commission extramunicipale « Toponymie »
- Commission extramunicipale « Langue basque »
- Commission extramunicipale « Lutte contre les discriminations et égalité des droits »

***ADOPTION, A L'UNANIMITE***

**8. Commission communale des impôts directs – Etablissement de la liste des contribuables proposée au directeur départemental des finances publiques (rapporteur : M. le Maire).**

Il est demandé au conseil municipal de dresser la liste des contribuables appelés à être désignés par le directeur départemental des finances publiques pour siéger à la commission communale des impôts directs, comme proposé.

***ADOPTION, A L'UNANIMITE***

**9. Commission d'admission unique dans les établissements d'accueil jeunes enfants – Fixation de la composition et désignation des membres (rapporteur : M. le Maire).**

Sont élus à l'unanimité Christine Lauqué, Juliette Brocard et Alain Duzert pour faire partie de cette commission, en complément de l'adjointe à l'éducation et la conseillère municipale déléguée à la petite enfance.

**10. Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) – Désignation des membres (rapporteur : M. le Maire).**

Sont élus titulaires à l'unanimité : Martine BISAUTA, François PAULY, Loïc CORREGE, Julie ZITTEL, Serge ARCOUET, Marie Anne DELOBEL, Mixel ESTEBAN, Cathy LIOUSSE, Lucette MAURA (pour Que Choisir), Michel BOTELLA (pour l'association SEPANSO) et Maider JAUREGUIBERRY (pour la confédération syndicale des familles).

Sont élus suppléants : Marie Noëlle LARRE, Sylvie MEYZENC, Sophie CASTEL, Xabier PARRILLA ETCHART, Joseba ERREMUNDEGUY, Françoise BRAU BOIRIE, Juliette BROCARD, Mathieu BERGE, Patricia CARTRONS (pour Que Choisir), Aymeric BAYLE (pour l'association SEPANSO) et Paulette LAFONT (pour la confédération syndicale des familles).

**11. Commission de délégation de service public – Election des membres (rapporteur : M. le Maire).**

Sont élus, après vote à bulletin secret : BISAUTA Martine, BRAU-BOIRIE Françoise, CORREGE Loïc, DAUBISSE Philippe, BROCARD Juliette, en qualité de titulaires ; et LARRE Marie-Noëlle, LOUPIEN-SUARES Deborah, PAULY François, HARDOUIN-TORRE Laurence, DUZERT Alain, en qualité de suppléants.

**B) Etablissements publics et fonds de dotation**

**12. Fonds de dotation Bayonne Pays basque Cultures – Désignation des membres au conseil d'administration (rapporteur : M. le Maire).**

Sont élus à l'unanimité ALLEMAN Olivier, CASTEL Sophie, ERREMUNDEGUY Joseba, HARDOUIN-TORRE Laurence, LOUPIEN-SUARES Déborah, MARTIN-DOLHAGARAY Christine, MEYZENC Sylvie, PARRILLA-ETCHART Xabier, UGALDE Yves, LAIGUILLON Cyrille, CAPDEVIELLE Colette et ESTEBAN Mixel, en qualité de représentants de la Ville au conseil d'administration du fonds de dotation Bayonne Pays-Basque Cultures.

**13. Caisse des écoles – Désignations des membres du comité au conseil d'administration (rapporteur : M. le Maire).**

Sont élus à l'unanimité des votes exprimés Marie-Anne DELOBEL et Joseba ERREMUNDEGUY, membres titulaires et Marie-Noëlle LARRE et Jennifer MOTHEs, membres suppléants du comité de la caisse des écoles, en complément du Maire, président de droit.

Mme Capdevielle, MM Duzert, Esteban, Mmes Liousse, Dupreuilh, M. Etcheto et Mme Brocard ne participent pas au vote.

Mme Herrera Landa (avec mandat) et M. Bergé ne participent pas au vote.

**C) Sociétés d'économie mixte et autres sociétés**

**14. Société d'Équipement des Pays de l'Adour (SEPA) – Désignation du délégué de la commune (rapporteur : M. le Maire).**

Est élue à l'unanimité des votes exprimés Sylvie DURRUTY, représentante de la Ville à la société d'équipement des Pays de l'Adour.

Mme Capdevielle, MM Duzert, Esteban, Mmes Liousse, Dupreuilh, M. Etcheto et Mme Brocard ne participent pas au vote.

Mme Herrera Landa (avec mandat) et M. Bergé ne participent pas au vote.

**15. Société d'économie mixte pour l'exploitation de l'Hôtel du Palais (SO.CO.MIX) - Désignation du représentant de la commune au conseil d'administration (rapporteur : M. le Maire).**

Est élu à l'unanimité des votes exprimés Nicolas ALQUIE, représentant de la Ville au sein de la SOCOMIX.

Mme Capdevielle, MM Duzert, Esteban, Mmes Liousse, Dupreuilh, M. Etcheto et Mme Brocard ne participent pas au vote.

Mme Herrera Landa (avec mandat) et M. Bergé ne participent pas au vote.

**16. Société Procivis Aquitaine Sud – Désignation du représentant de la commune au conseil d'administration (rapporteur : M. le Maire).**

Est élu à l'unanimité des votes exprimés Alain LACASSAGNE, représentant de la Ville au conseil d'administration de Procivis Aquitaine Sud.

Mme Capdevielle, MM Duzert, Esteban, Mmes Liousse, Dupreuilh, M. Etcheto et Mme Brocard ne participent pas au vote.

Mme Herrera Landa (avec mandat) et M. Bergé ne participent pas au vote.

**17. Société Locale d'Épargne Pays basque – Désignation du représentant de la commune au conseil d'administration (rapporteur : M. le Maire).**

Est élu à l'unanimité des votes exprimés Jean-Marc SALANNE, représentant de la Ville au sein du CA de la SLEPB.

Mme Capdevielle, MM Duzert, Esteban, Mmes Liousse, Dupreuilh, M. Etcheto et Mme Brocard ne participent pas au vote.

Mme Herrera Landa (avec mandat) et M. Bergé ne participent pas au vote.

**18. Société coopérative d'intérêt collectif « Légumes Pro » - Désignation du représentant de la commune (rapporteur : M. le Maire).**

Est élue à l'unanimité des votes exprimés Laurence HARDOUIN-TORRE, représentante de la Ville au sein de la SCIC « Légumes Pro ».

Mme Capdevielle, MM Duzert, Esteban, Mmes Liousse, Dupreuilh, M. Etcheto et Mme Brocard ne participent pas au vote.

Mme Herrera Landa (avec mandat) et M. Bergé ne participent pas au vote.

## D) Associations

### **19. Office de commerce et de l'Artisanat de Bayonne – Désignation des représentants de la Ville (rapporteur : M. le Maire).**

Sont élus à l'unanimité Sylvie MEYZENC et Colette CAPDEVIELLE, titulaires, et Olivier ALLEMAN et Juliette BROCARD, suppléants, représentant de la ville au sein de l'ODC.

### **20. SOLIHA Pays basque – Désignation du représentant de la commune au conseil d'administration (rapporteur : M. le Maire).**

Est élue à l'unanimité des votes exprimés Christine LAUQUE, représentante de la ville au CA de SOLIHA Pays basque.

Mme Capdevielle, MM Duzert, Esteban, Mmes Liousse, Dupreuilh, M. Etcheto et Mme Brocard ne participent pas au vote.

Mme Herrera Landa (avec mandat) et M. Bergé ne participent pas au vote.

### **21. Association Atherbéa – Désignation du représentant de la commune au conseil d'administration (rapporteur : M. le Maire).**

Est élue à l'unanimité des votes exprimés Christine LAUQUE, représentante de la ville au CA de SOLIHA Pays basque.

Mme Capdevielle, MM Duzert, Esteban, Mmes Liousse, Dupreuilh, M. Etcheto et Mme Brocard ne participent pas au vote.

Mme Herrera Landa (avec mandat) et M. Bergé ne participent pas au vote.

### **22. Association d'Aide Familiale et Sociale – Désignation des représentants de la commune au comité de direction (rapporteur : M. le Maire).**

Sont élues à l'unanimité des votes exprimés Françoise BRAU BOIRIE et Christine MARTIN DOLHAGARAY, au comité de direction de cette association.

Mme Capdevielle, MM Duzert, Esteban, Mmes Liousse, Dupreuilh, M. Etcheto et Mme Brocard ne participent pas au vote.

Mme Herrera Landa (avec mandat) et M. Bergé ne participent pas au vote.

### **23. Comité local de la Fédération nationale des jardins familiaux et collectifs - Désignation des représentants de la commune (rapporteur : M. le Maire).**

Sont élus à l'unanimité des votes exprimés Roland CHARVIER, titulaire et Lionel SEVILLA, suppléant pour intégrer le bureau du comité.

Mme Capdevielle, MM Duzert, Esteban, Mmes Liousse, Dupreuilh, M. Etcheto et Mme Brocard ne participent pas au vote.

Mme Herrera Landa (avec mandat) et M. Bergé ne participent pas au vote.

### **24. Comité d'action sociale (CAS) du personnel des collectivités territoriales de Bayonne – Désignation des représentants de la commune (rapporteur : M. le Maire).**

Sont élues à l'unanimité des votes exprimés Françoise BRAU BOIRIE et Sylvie DURRUTY, représentantes de la Ville au CAS.

Mme Capdevielle, MM Duzert, Esteban, Mmes Liousse, Dupreuilh, M. Etcheto et Mme Brocard ne participent pas au vote.

Mme Herrera Landa (avec mandat) et M. Bergé ne participent pas au vote.

## E) Conseils et commissions diverses

### 25. Comité de gestion de l'Espace socio culturel municipal (ESCM) – Désignation des membres du collège Ville (rapporteur : M. le Maire).

Sont élus à l'unanimité des votes exprimés Etienne BOUTONNET LOUSTAU, Cyrille LAIGUILLON et Julie BENSOUSSAN, membres du collège Ville du comité de gestion de l'ESCM, sachant que le Maire ou son représentant est président de droit.

Mme Capdevielle, MM Duzert, Esteban, Mmes Liousse, Dupreuilh, M. Etcheto et Mme Brocard ne participent pas au vote.

Mme Herrera Landa (avec mandat) et M. Bergé ne participent pas au vote.

### 26. Etablissements d'enseignement – Désignation des représentants de la commune aux conseils d'écoles et aux conseils d'administration des collèges et lycées (rapporteur : M. le Maire).

Christine MARTIN DOLHAGARAY est nommée référente pour l'ensemble des conseils d'écoles et sont désignés à l'unanimité des votes exprimés :

Ecole des Arènes mater. et primaire	CASTEL Sophie
Ecole Brana	LARRE Marie-Noëlle
Ecole Aristide Briand mater. et primaire	DELOBEL Marie-Anne
Ecole Pierre Brossolette primaire	DAUBISSE Philippe
Ecole Cavailles mater. et primaire	LAIGUILLON Cyrille
Ecole Citadelle mater. et primaire	BENSOUSSAN Julie
Ecole Marie Curie primaire	ARCOUET Serge
Ecole Jules Ferrry mater. et primaire	LACASSAGNE Alain
Grand Bayonne (Albert 1 <sup>er</sup> ) primaire	DUHART Agnès
Ecole Lahubiague maternelle	UGALDE Yves
Ecole Malégarie primaire	ERREMUNDEGUY Joseba
Ecole Jean Moulin mater. et primaire	PAULY François
Ecole Ohana primaire	UGALDE Yves
Petit Bayonne (Simone Veil) mater. et primaire	CORREGE Loïc
Ecole du Prissé primaire	LAUQUE Christine
Ensemble scolaire Largenté	PARRILLA-ETCHART Xabier
Ecole privée Notre-Dame	LARROZE-FRANCEZAT Emilie
Ecole privée St Amand	ALQUIE Nicolas
St Bernard	PARRILLA-ETCHART Xabier
Sainte Agnès	BOUTONNET Etienne
St Paul – Ste Marguerite	MOTHES Jennifer
Ikastola Hiriondo	PARRILLA-ETCHART Xabier
Ikastola Oihana	ERREMUNDEGUY Joseba
Suppléants pour les conseils d'école	ALLEMAN Olivier BRAU-BOIRIE Françoise DURRUTY Sylvie MILLET-BARBE Christian PAULY François SEVILLA Lionel ZITTEL Julie
Collège A. Camus	Titulaire . CORREGE Loïc Suppléant . DELOBEL Marie-Anne

Collège Marracq	Titulaires . SALANNE Jean-Marc . UGALDE Yves Suppléants . ALLEMAN Olivier . LARRE Marie Noëlle
Lycée Cassin	2 titulaires . DAUBISSE Philippe . LAPLACE Sophie 2 suppléants . MOTHEs Jennifer . SUSPERREGUY Matthieu
Lycée Louis de Foix	2 titulaires . LAPLACE Sophie . PAULY François 2 suppléants . UGALDE Yves . MEYZENC Sylvie
Lycée Paul Bert	2 titulaires . LAPLACE Sophie . ZITTEL Julie 2 suppléants . DUHART Agnès . BOUTONNET-LOUSTAU Etienne

Mme Capdevielle, MM Duzert, Esteban, Mmes Liousse, Dupreuilh, M. Etcheto et Mme Brocard ne participent pas au vote.  
Mme Herrera Landa (avec mandat) et M. Bergé ne participent pas au vote.

**27. Comité consultatif des dérogations scolaires – Désignation des membres (rapporteur : M. le Maire).**

Sont élus à l'unanimité Marie Noëlle LARRE et Alain DUZERT au comité consultatif des dérogations scolaires.

**28. Commission départementale des services aux familles – Désignation du représentant de la commune (rapporteur : M. le Maire).**

Est élue à l'unanimité des suffrages exprimés Jennifer MOTHEs pour représenter la Ville à cette commission.

Mme Capdevielle, MM Duzert, Esteban, Mmes Liousse, Dupreuilh, M. Etcheto et Mme Brocard ne participent pas au vote.  
Mme Herrera Landa (avec mandat) et M. Bergé ne participent pas au vote.

**29. Maisons de la Vie Citoyenne (MVC) – Désignation des représentants de la commune aux conseils d'administration (rapporteur : M. le Maire).**

Sont élus à l'unanimité des votes exprimés :

MVC Centre Ville : Etienne BOUTONNET LOUSTAU, titulaire et Françoise BRAU BOIRIE, suppléante.

MVC Polo Beyris : Jérôme AGUERRE, titulaire et Etienne BOUTONNET LOUSTAU, suppléant.

MVC Saint Etienne : Jennifer MOTHEs, titulaire et Matthieu SUSPERREGUI, suppléant.

Mme Capdevielle, MM Duzert, Esteban, Mmes Liousse, Dupreuilh, M. Etcheto et Mme Brocard ne participent pas au vote.  
Mme Herrera Landa (avec mandat) et M. Bergé ne participent pas au vote.

**30. Patronage laïque des petits bayonnais – Désignation des représentants de la commune au conseil d'administration (rapporteur : M. le Maire).**

Sont élus à l'unanimité des suffrages exprimés Olivier ALLEMAN et Christine MARTIN DOLHAGARAY au conseil d'administration de l'association Patronage laïque des petits bayonnais.

Mme Capdevielle, MM Duzert, Esteban, Mmes Liousse, Dupreuilh, M. Etcheto et Mme Brocard ne participent pas au vote.

Mme Herrera Landa (avec mandat) et M. Bergé ne participent pas au vote.

**31. Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) – Désignation des représentants de la commune aux conseils de la vie sociale (rapporteur : M. le Maire).**

Sont élus à l'unanimité des suffrages exprimés, pour représenter la Ville aux conseils de la vie sociale des établissements concernés : Françoise BRAU BOIRIE à l'EHPAD de l'Hôpital, Marie Noëlle LARRE à l'EHPAD Marie Caudron et Matthieu SUSPERREGUI à l'EHPAD Osteys.

Mme Capdevielle, MM Duzert, Esteban, Mmes Liousse, Dupreuilh, M. Etcheto et Mme Brocard ne participent pas au vote.

Mme Herrera Landa (avec mandat) et M. Bergé ne participent pas au vote.

**32. Association d'Aide aux Personnes Agées (ADAPA) – Désignation du représentant de la commune au conseil d'administration (rapporteur : M. le Maire).**

Est désigné à l'unanimité des votes exprimés Matthieu SUSPERREGUI en qualité de représentant de la Ville auprès de l'association d'aide aux personnes âgées.

Mme Capdevielle, MM Duzert, Esteban, Mmes Liousse, Dupreuilh, M. Etcheto et Mme Brocard ne participent pas au vote.

Mme Herrera Landa (avec mandat) et M. Bergé ne participent pas au vote.

**33. Conseil pour les droits et devoirs des familles – Désignation des membres (rapporteur : M. le Maire).**

Sont désignés à l'unanimité des votes exprimés Jérôme AGUERRE, Marie-Noëlle LARRE et Christine LAUQUE pour faire partie du conseil pour les droits et devoirs des familles.

Mme Capdevielle, MM Duzert, Esteban, Mmes Liousse, Dupreuilh, M. Etcheto et Mme Brocard ne participent pas au vote.

Mme Herrera Landa (avec mandat) et M. Bergé ne participent pas au vote.

**34. Conseil portuaire du port de Bayonne – Désignation des représentants de la commune (rapporteur : M. le Maire).**

Sont élus à l'unanimité des votes exprimés Serge ARCOUET, en qualité de membre titulaire, et François PAULY, en qualité de membre suppléant, du conseil portuaire du port de Bayonne.

Mme Capdevielle, MM Duzert, Esteban, Mmes Liousse, Dupreuilh, M. Etcheto et Mme Brocard ne participent pas au vote.

Mme Herrera Landa (avec mandat) et M. Bergé ne participent pas au vote.

**35. Comité stratégique territorial du port de Bayonne – Désignation des représentants de la commune (rapporteur : M. le Maire).**

Sont élus à l'unanimité des votes exprimés Serge ARCOUET, en qualité de membre titulaire, et François PAULY, en qualité de membre suppléant, du comité stratégique territorial du port de Bayonne.

Mme Capdevielle, MM Duzert, Esteban, Mmes Liousse, Dupreuilh, M. Etcheto et Mme Brocard ne participent pas au vote.

Mme Herrera Landa (avec mandat) et M. Bergé ne participent pas au vote.



**36. Commission portuaire de bien-être des gens de mer – Désignation du représentant de la commune (rapporteur : M. le Maire).**

Pierre DIRATCHELLE à l'unanimité des votes exprimés est élu membre de la commission portuaire de bien-être des gens de mer.

Mme Capdevielle, MM Duzert, Esteban, Mmes Liousse, Dupreuilh, M. Etcheto et Mme Brocard ne participent pas au vote.

Mme Herrera Landa (avec mandat) et M. Bergé ne participent pas au vote.

**37. Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Pyrénées-Atlantiques – Désignation du représentant de la commune au conseil d'administration (rapporteur : M. le Maire).**

Est élue à l'unanimité des votes exprimés Agnès DUHART pour représenter la ville au centre de gestion de la fonction publique territoriale du département.

Mme Capdevielle, MM Duzert, Esteban, Mmes Liousse, Dupreuilh, M. Etcheto et Mme Brocard ne participent pas au vote.

Mme Herrera Landa (avec mandat) et M. Bergé ne participent pas au vote.

**38. Conseil de discipline de recours de la région Nouvelle-Aquitaine – Désignation du représentant de la commune (rapporteur : M. le Maire).**

Est élue à l'unanimité des votes exprimés Sylvie DURRUTY représentante de la Ville appelée à figurer sur la liste des représentants des communes de plus de 20 000 habitants, auprès du conseil de discipline de recours de la région Nouvelle-Aquitaine.

Mme Capdevielle, MM Duzert, Esteban, Mmes Liousse, Dupreuilh, M. Etcheto et Mme Brocard ne participent pas au vote.

Mme Herrera Landa (avec mandat) et M. Bergé ne participent pas au vote.

**39. Commission de suivi du site Canopia – Désignation du représentant de la commune (rapporteur : M. le Maire).**

Est élu à l'unanimité des votes exprimés Lionel SEVILLA représentant de la Ville à la commission de suivi du site Canopia.

Mme Capdevielle, MM Duzert, Esteban, Mmes Liousse, Dupreuilh, M. Etcheto et Mme Brocard ne participent pas au vote.

Mme Herrera Landa (avec mandat) et M. Bergé ne participent pas au vote.

**40. Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) – Désignation des représentants de la commune (rapporteur : M. le Maire).**

Sont élus à l'unanimité des votes exprimés Sylvie DURRUTY, représentant titulaire, et Xabier PARRILLA ETCHART, représentant suppléant, à la CLECT, ceux-ci devant être membres du conseil municipal.

Mme Capdevielle, MM Duzert, Esteban, Mmes Liousse, Dupreuilh, M. Etcheto et Mme Brocard ne participent pas au vote.

Mme Herrera Landa (avec mandat) et M. Bergé ne participent pas au vote.

## **SUITES DE LA CRISE SANITAIRE - COVID-19**

### **41. Mesures de soutien (rapporteur : Mme DURRUTY).**

Au vu de l'impact très significatif de la crise sanitaire liée à la Covid-19, la Ville de Bayonne propose, dans le cadre du plan de soutien aux commerçants, artisans et divers partenaires, de mettre en œuvre deux mesures propices à l'allègement de leurs charges courantes, à savoir l'exonération exceptionnelle de la redevance d'occupation du domaine public pour les commerces et les entreprises du BTP, les commerçants sédentaires pour le déballage lors de la braderie des 12 et 13 août 2020, et l'exonération des loyers pour les 13 locataires de la Ville.

***ADOPTION, A L'UNANIMITE***

## **CULTURE ET PATRIMOINE**

### **42. Médiathèque – Valorisation des fonds documentaires basques - Convention de pôle associé documentaire 2020-2024 avec la Bibliothèque nationale de France (BnF) (rapporteur : M. Ugalde).**

Depuis 2011, la Ville de Bayonne est signataire avec la Bibliothèque nationale de France (BnF) d'une convention de pôle associé. L'actuelle convention étant arrivée à expiration, il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer la nouvelle convention destinée à poursuivre le travail de valorisation des fonds documentaires basques.

***ADOPTION, A L'UNANIMITE***

### **43. Rénovation et extension du Musée Bonnat-Helleu, musée des Beaux-Arts de Bayonne - Signature des marchés de travaux pour lots 03, 21 et 24 (rapporteur : M. le Maire).**

Un appel d'offres ouvert européen a été lancé en vue de conclure des marchés de travaux relatifs à la rénovation et à l'extension du musée Bonnat-Helleu. Il est ainsi demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer les marchés à intervenir avec les sociétés DARRIEUMERLOU/ZINC ADOUR, HARMOGE et MASTER INDUSTRIE et d'autoriser M. le Maire à prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement de ces marchés.

***ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES***

Mme Capdevielle, MM Duzert, Esteban, Mmes Liousse, Dupreuilh, M. Etcheto et Mme Brocard ne participent pas au vote.  
Mme Herrera Landa (avec mandat) et M. Bergé ne participent pas au vote.

### **44. Extension et restructuration du Musée Bonnat-Helleu – Avenant n°1 à la convention de financement avec la Communauté d'agglomération Pays basque (rapporteur : M. le Maire).**

Compte-tenu du calendrier actualisé de l'opération d'extension et de restructuration du musée Bonnat-Helleu, il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer avec la Communauté d'agglomération Pays Basque l'avenant n°1 prolongeant la durée de la convention de financement.

***ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES***

Mme Capdevielle, MM Duzert, Esteban, Mmes Liousse, Dupreuilh, M. Etcheto et Mme Brocard ne participent pas au vote.  
Mme Herrera Landa (avec mandat) et M. Bergé ne participent pas au vote.

**45. Rénovation et extension du Musée Bonnat-Helleu - Signature d'un protocole transactionnel avec l'équipe de maîtrise d'œuvre BLP (rapporteur : M. le Maire).**

Il est demandé au conseil municipal d'approuver le projet de protocole transactionnel, consistant à accorder une rémunération supplémentaire de 178 000 € HT à l'équipe de maîtrise d'œuvre BLP et d'autoriser M. le Maire à le signer.

***ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES***

Mme Capdevielle, MM Duzert, Esteban, Mmes Liousse, Dupreuilh, M. Etcheto et Mme Brocard ne participent pas au vote.

Mme Herrera Landa (avec mandat) et M. Bergé ne participent pas au vote.

**46. Musée Bonnat-Helleu – Acceptation de dons d'œuvres (rapporteur : Mme Castel).**

A la suite du don d'une gravure de Charles Baude d'après Rembrandt, de 2 tableaux de Marie Garay, d'un ensemble de 16 tableaux, 2 pastels et 9 dessins de William Samuel Horton, de 4 tableaux d'Edward Le Bas et d'un ensemble de 13 carnets de dessins de William Samuel Horton, il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ces dons, et de remercier les donateurs pour leur générosité.

***ADOPTION, A L'UNANIMITE***

**47. Festival Paseo et exposition « Talents du Pays Basque » au Didam (rapporteur : M.Ugalde).**

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer les conventions à intervenir et contrats nécessaires à la mise en œuvre de Paseo et de l'exposition estivale au DIDAM.

***ADOPTION, A L'UNANIMITE***

**48. Développement des offres dans le cadre de la carte Déclic (rapporteur : M. Laiguillon).**

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer les conventions et contrats nécessaires à la reconduction de la carte Déclic pour la saison 2020-2021.

***ADOPTION, A L'UNANIMITE***

**ENFANCE-JEUNESSE ET EDUCATION**

**49. Conventions d'objectifs et de financement 2020-2022 avec la Caisse d'allocations familiales (CAF) pour les établissements d'accueil jeunes enfants et les services périscolaires municipaux (rapporteur : Mme Martin-Dolhagaray).**

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir autoriser M. le Maire à signer les quatre conventions à conclure avec la CAF, portant sur l'accueil de jeunes enfants et l'accueil périscolaire.

***ADOPTION, A L'UNANIMITE***

**50. Projet Educatif Territorial (PEdT) - Avenant n°4 (rapporteur : Mme Martin-Dolhagaray).**

Il est proposé au conseil municipal de prolonger le projet éducatif territorial existant pour la période 2020-2021 et d'autoriser M. le Maire à signer la convention de mise en œuvre associée.

***ADOPTION, A L'UNANIMITE***

**51. Fusion des écoles maternelle et élémentaire Jean-Pierre Brana (rapporteur : Mme Martin-Dolhagaray).**

Il est proposé au conseil municipal d'émettre un avis favorable à la fusion administrative des écoles maternelles et élémentaire Jean-Pierre Brana en une entité unique dès la rentrée 2020/2021 et approuver la dénomination du nouvel ensemble « Ecole primaire Jean-Pierre Brana ».

***ADOPTION, A L'UNANIMITE***

**52. Petite enfance – Convention d'attribution d'une participation financière et Convention d'objectifs et de résultats 2020 – Association d'Aide Familiale et Social (rapporteur : M. Millet-Barbé).**

Il est demandé au conseil municipal d'approuver le principe de deux conventions à conclure avec l'Association d'Aide Familiale et Sociale pour l'année 2020, portant attribution d'une participation financière et sur les objectifs et résultats 2020 et d'autoriser M. le Maire à les signer.

***ADOPTION, A L'UNANIMITE***

**DEVELOPPEMENT URBAIN**

**53. Taxe locale sur la publicité extérieure (enseignes, dispositifs publicitaires et pré-enseignes) – Tarifs applicables à compter du 1er janvier 2021 (rapporteur : M. Lacassagne).**

Il est demandé au conseil municipal d'adopter les nouveaux tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure, pour une application au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

***ADOPTION, A L'UNANIMITE***

**54. Attribution de subventions communales pour l'amélioration de l'habitat ancien, la préservation et la valorisation du patrimoine (rapporteur : M. Lacassagne).**

Il est demandé au conseil municipal d'approuver l'attribution, dans le cadre du dispositif OPAH-RU, PIG « habitat indigne et précarité énergétique » et du dispositif communal d'aides aux travaux de préservation et valorisation patrimoniale en centre ancien, des subventions détaillées en note explicative de synthèse pour respectivement 14 869,90 € (pour un montant total de travaux et de maîtrise d'œuvre de 458 540,49 €) et 102 542,52 € (pour un montant total de travaux de 1 597 834 €), ainsi que d'autoriser M. le Maire à signer les conventions nécessaires.

***ADOPTION, A L'UNANIMITE***

**ENVIRONNEMENT ET ESPACES NATURELS**

**55. Projet de schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Adour aval – Avis de la Ville (rapporteur : M. Sévilla).**

Il est proposé au conseil municipal d'émettre un avis favorable au projet de schéma d'aménagement et de gestion des eaux, document de planification de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques, élaboré à l'échelle du bassin Adour aval

***ADOPTION, A L'UNANIMITE***

## **ESPACES PUBLICS ET INFRASTRUCTURES**

### **56. Travaux parc de stationnement de la Gare – Mesure exceptionnelle de remboursement des abonnés (rapporteur : M. Corrége).**

Suite aux travaux du parc de stationnement de la Gare, il est proposé au conseil municipal d'approuver le remboursement de deux mois d'abonnement et d'autoriser M. le Maire à prendre les mesures nécessaires afin de la rendre applicable.

***ADOPTION, A L'UNANIMITE***

## **EVENEMENTIEL ET ANIMATION**

### **57. Vie associative – Centre de ressources et d'appui à la vie associative (Crava) – Convention avec l'association « Profession Sport & Loisirs 64 » (rapporteur : M. Laiguillon).**

Il est demandé au conseil municipal d'approuver les termes de la convention qui détermine les modalités du partenariat entre la Ville et l'association Profession Sport et Loisirs 64 et d'autoriser M. le Maire à la signer.

***ADOPTION, A L'UNANIMITE***

## **FINANCES**

### **58. Exercice 2019 – Budget principal et budgets annexes - Comptes de gestion (rapporteur : M. Parrilla Etchart).**

Conformément à l'article L.2121-31 du code général des collectivités territoriales, il est demandé au conseil municipal d'approuver les comptes de gestion 2019 établis par M. le trésorier municipal et détaillés dans la note explicative de synthèse et de déclarer qu'ils n'appellent ni observation, ni réserve.

***ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES***

Mme Capdevielle, MM Duzert, Esteban, Mmes Liousse, Dupreuilh, M. Etcheto et Mme Brocard ne participent pas au vote.

Mme Herrera Landa (avec mandat) et M. Bergé ne participent pas au vote.

### **59. Exercice 2019 – Budget principal - Compte administratif (rapporteur : M. Parrilla Etchart).**

Sous la présidence de Mme Durruty en vertu de l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales et conformément à l'article L.2121-31 du même code, il est demandé au conseil municipal d'approuver le compte administratif 2019 du budget principal, faisant apparaître un résultat global de clôture de 11.214.925,30 €.

***ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES***

Mme Capdevielle, MM Duzert, Esteban, Mmes Liousse, Dupreuilh, M. Etcheto et Mme Brocard ne participent pas au vote.

Mme Herrera Landa (avec mandat) et M. Bergé ne participent pas au vote.

### **60. Exercice 2020 – Budget principal - Affectation du résultat de fonctionnement 2019 (rapporteur : M. Parrilla Etchart).**

Suite à l'approbation du compte administratif 2019 du budget principal, il convient que le conseil municipal se prononce sur l'affectation du résultat de fonctionnement de la manière suivante : 3 349 126,78 € en réserves (compte 1068) à titre obligatoire, pour couvrir le besoin de financement, 3 949 072,44 € en réserves complémentaires (compte 1068) et 800 000 € en report à nouveau (recette d'exploitation).

***ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES***

Mme Capdevielle, MM Duzert, Esteban, Mmes Liousse, Dupreuilh, M. Etcheto

et Mme Brocard ne participent pas au vote.  
Mme Herrera Landa (avec mandat) et M. Bergé ne participent pas au vote.

**61. Exercice 2019 - Bilan des acquisitions et des cessions d'immeubles et de droits réels (rapporteur : M. Erremundeguy).**

Conformément aux dispositions de l'article L.2241-1 alinéa 2 du code général des collectivités territoriales, il est demandé au conseil municipal de délibérer sur le bilan des acquisitions et des cessions opérées sur le territoire de Bayonne, présenté chaque année au conseil municipal et détaillé dans la note explicative de synthèse. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune.

***ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES***

Mme Capdevielle, MM Duzert, Esteban, Mmes Liousse, Dupreuilh, M. Etcheto  
et Mme Brocard ne participent pas au vote.  
Mme Herrera Landa (avec mandat) et M. Bergé ne participent pas au vote.

**62. Exercice 2019 – Budget annexe des parcs de stationnement - Compte administratif (rapporteur : M. Corrégé).**

Sous la présidence de Mme Durruty et conformément à l'article L.2121-31 du code général des collectivités territoriales, il est demandé au conseil municipal d'approuver le compte administratif 2019 du budget annexe des parcs de stationnement tel que présenté dans la note explicative de synthèse et faisant apparaître un résultat net de clôture de 2.366.892,72 €.

***ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES***

Mme Capdevielle, MM Duzert, Esteban, Mmes Liousse, Dupreuilh, M. Etcheto  
et Mme Brocard ne participent pas au vote.  
Mme Herrera Landa (avec mandat) et M. Bergé ne participent pas au vote.

**63. Exercice 2020 - Budget annexe des parcs de stationnement - Affectation du résultat d'exploitation 2019 (rapporteur : M. Corrégé).**

Suite à l'approbation du compte administratif du budget annexe des parcs de stationnement 2019, il convient que le conseil municipal se prononce sur l'affectation du résultat d'exploitation d'un montant de 562 550,63 €, en réserves (compte 1068), permettant de couvrir une partie du besoin de financement des investissements, à l'appui des éléments indiqués dans la note explicative de synthèse.

***ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES***

Mme Capdevielle, MM Duzert, Esteban, Mmes Liousse, Dupreuilh, M. Etcheto  
et Mme Brocard ne participent pas au vote.  
Mme Herrera Landa (avec mandat) et M. Bergé ne participent pas au vote.

**64. Exercice 2019 - Budget annexe des fêtes traditionnelles et de la temporada – Compte administratif (rapporteur : M. Ugalde).**

Sous la présidence de Mme Durruty et conformément à l'article L.2121-31 du code général des collectivités territoriales, il est demandé au conseil municipal d'approuver le compte administratif 2019 du budget annexe des fêtes traditionnelles et de la temporada tel que présenté dans la note explicative de synthèse.

***ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES***

Mme Capdevielle, MM Duzert, Esteban, Mmes Liousse, Dupreuilh, M. Etcheto  
et Mme Brocard ne participent pas au vote.  
Mme Herrera Landa (avec mandat) et M. Bergé ne participent pas au vote.

**65. Rapport sur la situation en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes – 2020 (rapporteur : Mme Loupien-Suarès).**

Il est demandé au conseil municipal de prendre acte de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, qui décline les

interventions de la Ville dans le cadre de ses politiques publiques, en matière de sport, culture, enfance et jeunesse et pour ce qui concerne la semaine de la diversité également.

***DONT ACTE***

**66. Rapport sur la situation de la ville en matière de développement durable (rapporteurs : Mmes Bisauta et Hardouin-Torré).**

Il est demandé au conseil municipal de prendre acte du rapport sur la situation de la Ville en matière de développement durable, qui prévoit pour 2020 l'approfondissement de 3 axes (s'alimenter, se déplacer et habiter).

***DONT ACTE***

**67. Exercice 2020 – Orientations budgétaires pour le budget principal et les budgets annexes (rapporteur : Mme Durruty).**

Le débat d'orientations budgétaires s'appuie sur la présentation d'un rapport devant permettre au conseil municipal d'être informé de l'évolution des données économiques nationales et des orientations de l'État pour le secteur public local, de prendre connaissance de la situation financière de la Ville, d'avoir une première approche des équilibres budgétaires envisagés et de connaître l'évolution attendue des grands postes de recettes et de dépenses. Monsieur le Maire met aux voix le fait que le débat sur les orientations budgétaires 2020 a eu lieu sur la base du rapport figurant dans la note explicative de synthèse.

***ADOPTION, A L'UNANIMITE***

**68. Exercice 2020 – Budget principal – Budget primitif (rapporteur : Mme Durruty).**

En application des articles L.2312-1 à 3 du code général des collectivités territoriales, il est demandé au conseil municipal d'approuver le budget primitif 2020 du budget principal, par nature et par chapitre, qui s'équilibre à 71,6 M€ en fonctionnement et 50,3 M€ en investissement.

***ADOPTION, A LA MAJORITE***

Mme Capdevielle, MM Duzert, Esteban, Mmes Liousse, Dupreuilh, M. Etcheto et Mme Brocard votent contre.

Mme Herrera Landa (avec mandat) et M. Bergé votent contre.

**69. Exercice 2020 – Budget annexe des parcs de stationnement – Budget primitif (rapporteur : M. Corrége).**

Le budget annexe des parcs de stationnement s'équilibre globalement à 10,08 M €, exploitation et investissement confondus. En application des articles L.2312-1 à 3 du code général des collectivités territoriales, il est demandé au conseil municipal d'approuver le budget primitif 2020 du budget annexe des parcs de stationnement, par nature et par chapitre.

***ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES***

Mme Capdevielle, MM Duzert, Esteban, Mmes Liousse, Dupreuilh, M. Etcheto et Mme Brocard ne participent pas au vote.

Mme Herrera Landa (avec mandat) et M. Bergé ne participent pas au vote.

**70. Exercice 2020 – Budget annexe fêtes – Budget primitif (rapporteur : M. Ugalde).**

Lourdement impacté par la crise sanitaire, le budget annexe des fêtes s'équilibre à 83 000 €. En application des articles L.2312-1 à 3 du code général des collectivités territoriales, il est demandé au conseil municipal d'approuver le budget primitif 2020 du budget annexe des fêtes, par nature et par chapitre.

***ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES***

Mme Capdevielle, MM Duzert, Esteban, Mmes Liousse, Dupreuilh, M. Etcheto et Mme Brocard ne participent pas au vote.

Mme Herrera Landa (avec mandat) et M. Bergé ne participent pas au vote.

**71. Vote des taux d'imposition pour l'année 2020 (rapporteur : Mme Durruty).**

Il est proposé au conseil municipal, pour la onzième année consécutive, de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux. Il est donc demandé au conseil municipal de fixer les taux d'imposition 2020 comme proposé, leur produit permettant d'inscrire au budget primitif un produit fiscal de 33 211 805 € (arrondi à 33 211 000 €).

***ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES***

Mme Capdevielle, MM Duzert, Esteban, Mmes Liousse, Dupreuilh, M. Etcheto et Mme Brocard ne participent pas au vote.

Mme Herrera Landa (avec mandat) et M. Bergé ne participent pas au vote.

**72. Taxe annuelle sur les friches commerciales (rapporteur : Mme Durruty).**

Dans les conditions énoncées dans la note explicative de synthèse et compte tenu des objectifs poursuivis, il est demandé au conseil municipal de confirmer l'application de la taxe annuelle sur les friches commerciales pour l'année 2021, et de décider que les taux de droit visés s'appliqueront aux biens dont la liste des adresses est communiquée aux services fiscaux en 2020.

***ADOPTION, A L'UNANIMITE***

**73. Exercice 2020 - Soutien au monde associatif - Attribution de subventions (rapporteur : M. Laiguillon).**

En application des critères retenus pour l'examen des dossiers, il est demandé au conseil municipal d'approuver l'attribution de 3,3 M€ de subventions aux associations, 3,4 M€ aux établissements publics, dont 2 845 000 € au CCAS, et 115 100 € aux établissements d'enseignement et d'autoriser M. le Maire à signer les conventions de financement nécessaires.

***ADOPTION, A L'UNANIMITE***

**74. Demandes d'exonération exceptionnelle de la redevance de mise à disposition d'équipements municipaux (rapporteur : M. Laiguillon).**

Sur la base des éléments développés dans la note explicative de synthèse, il est demandé au conseil municipal d'accorder des exonérations de redevances de mise à disposition d'équipements municipaux à des divers organismes associatifs ou public, dont le total s'élève à 5 151,30 €.

***ADOPTION, A L'UNANIMITE***

**75. Remises gracieuses de créances (rapporteur : M. Parrilla Etchart).**

Suite à l'examen de la situation des personnes concernées par une assistante sociale, il est proposé au conseil municipal de répondre favorablement à des demandes de remises gracieuses de créances, tout en laissant une part du montant dû à la charge des intéressés. En l'occurrence, le total des factures impayées s'élève à 1879,40 € et le montant des remises gracieuses à 1409,57 €.

***ADOPTION, A L'UNANIMITE***

**76. Exercice 2020 - Admissions en non-valeur de créances irrécouvrables et créances éteintes pour le budget principal et les budgets annexes (rapporteur : M. Parrilla Etchart).**

Il est demandé au conseil municipal d'approuver les admissions en non-valeur de créances irrécouvrables pour l'exercice 2020, d'un montant total de 7 164,24 € et de prendre acte des créances éteintes pour l'exercice 2020, d'un montant global de 17 444,59 €.

***ADOPTION, A L'UNANIMITE***



**77. Transfert de la compétence eau potable – Convention de prestations temporaires pour le compte de la Communauté d'Agglomération Pays basque - Avenant n°1 (rapporteur : M. Arcouet).**

Dans le cadre du transfert de la compétence eau potable à la CAPB, une convention de prestations temporaires a été conclue avec celle-ci. Son terme initial étant prévu au 31 décembre 2019, il est demandé au conseil municipal d'approuver les termes de l'avenant n°1, visant à prolonger jusqu'au 30 septembre 2020 cette convention.

***ADOPTION, A L'UNANIMITE***

**FONCIER**

**78. Acquisition de la parcelle non bâtie cadastrée CK 250 située chemin de Jupiter à la Société Domaine de Cantegrit (rapporteur : M. Aguerre).**

La Ville de Bayonne a souhaité équiper le secteur du Prissé d'une aire de jeux pour enfants et a signé avec la société Domaine de Cantegrit une convention de mise à disposition. Des négociations portant sur l'acquisition de la parcelle concernée au prix de 22.278 € ayant abouti avec cette société, il est demandé au conseil municipal d'accepter le principe de cette acquisition et d'autoriser M. le Maire à signer l'acte authentique ainsi que tous les documents afférents à cette acquisition.

***ADOPTION, A L'UNANIMITE***

**79. Rétrocession par l'EPFL Pays basque de lots de copropriété (lots 4 à 14) immeuble 1 bis rue des Lisses (rapporteur : M. Lacassagne).**

La Ville de Bayonne avait sollicité l'EPFL Pays basque courant 2015 afin de réaliser pour son compte l'acquisition des lots de copropriété n° 4 à 14 de l'immeuble du 1 bis rue des Lisses. Le portage foncier étant arrivé à échéance, il est demandé au conseil municipal d'approuver les termes de la rétrocession et d'autoriser M. le Maire à signer tout document nécessaire à la rétrocession de ces biens.

***ADOPTION, A L'UNANIMITE***

**80. Acquisition de parties des parcelles cadastrées AT 25 et AT 319 situées chemin du Grand Basque à Messieurs Dacharry et Bertrand (rapporteur : M. Corrége).**

La création des trottoirs et pistes cyclables le long du chemin du Grand Basque nécessitant l'acquisition d'une partie de la parcelle AT 25 et d'une partie de la parcelle AT 319, il est demandé au conseil municipal d'accepter le principe de ces acquisitions et d'autoriser M. le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à la concrétisation de ces transactions.

***ADOPTION, A L'UNANIMITE***

**81. Convention de mise à disposition de locaux, situés 35 chemin de Loustaounaou, à l'association Ferme de Loustaounaou - Maison de quartier du Séqué (rapporteur : Mme Bisauta).**

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la convention de mise à disposition de locaux à la Maison de quartier du Séqué à l'association La Ferme de Loustaounaou et d'autoriser M. le Maire à la signer.

***ADOPTION, A L'UNANIMITE***

**82. Mise à disposition d'un terrain au profit de l'association Graines de liberté situé 1 bis allée Charles Malégarie - Avenant de prolongation (rapporteur : M. Laiguillon).**

La convention de mise à disposition d'un terrain à l'association Graines de Liberté étant arrivée à expiration, il est demandé au conseil municipal d'accepter le principe du renouvellement de cette convention et d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant n° 1.

***ADOPTION, A L'UNANIMITE***

## **MARCHES PUBLICS**

### **83. Prestations de garantie totale, de gestion et de maintenance des installations de génie climatique, de production d'eau chaude sanitaire, de traitement d'air et de fourniture de chaleur – Avenant n°3 au marché conclu avec la société Dalkia (rapporteur : M. Arcouet).**

En 2018, la Ville a conclu avec Dalkia un marché portant sur la gestion technique et la maintenance des installations de génie climatique, de production d'eau chaude sanitaire, et de fourniture de chaleur pour ses bâtiments municipaux. Ce marché nécessite d'être complété par un avenant ayant pour objet la mise à jour du périmètre des bâtiments communaux concernés. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer avec la société Dalkia l'avenant n°3, dans les conditions détaillées en note explicative de synthèse.

***ADOPTION, A L'UNANIMITE***

### **84. Travaux d'entretien, d'aménagement et de construction du patrimoine immobilier – Années 2020 à 2024 – Création d'un groupement de commandes avec le Centre communal d'action sociale (CCAS), lancement de la procédure de consultation des entreprises et signature des accords-cadres (rapporteur : M. Arcouet).**

Les contrats en cours arrivant à leur terme en 2020 et dans un souci de bonne gestion et d'efficacité, la Ville et le CCAS ont décidé de mettre en œuvre un groupement de commandes pour les travaux d'entretien, d'aménagement et de construction du patrimoine immobilier, d'un montant annuel estimé à 2 526 000 € HT. A l'appui des informations énoncées dans la note explicative de synthèse, il est demandé au conseil municipal d'approuver la constitution du groupement de commandes, d'autoriser M. le Maire à signer la convention correspondante avec le CCAS, et d'autoriser M. le Maire à prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement de ces marchés.

***ADOPTION, A L'UNANIMITE***

### **85. Renouvellement du parc automobile et acquisition de vélos à assistance électrique – Années 2020 à 2024 – Accords-cadres à marchés subséquents – Constitution d'un groupement de commandes avec le CCAS, lancement de la consultation et signature des contrats (rapporteur : M. Salanne).**

Le renouvellement du parc automobile conduit la Ville de Bayonne et son CCAS à l'acquisition régulière de véhicules neufs ou d'occasions récentes, assortie éventuellement de la reprise de véhicules anciens, ainsi que de véhicules à assistance électrique, d'un montant total estimé annuellement à 383 000 € HT. Sur la base des éléments développés dans la note explicative de synthèse, il est demandé au conseil municipal d'approuver la constitution du groupement de commandes, d'autoriser M. le Maire à signer la convention correspondante avec le CCAS, et d'autoriser M. le Maire à prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement de ces marchés.

***ADOPTION, A L'UNANIMITE***

**86. Maintenance du matériel de péage et de gestion centralisée des parcs de stationnement - Lancement de la procédure et signature du marché public (rapporteur : M. Corrége).**

Les marchés permettant d'assurer la maintenance du matériel péager et de la gestion administrative centralisée / gestion technique centralisée (GAC-GTC) de ses parcs de stationnement arrivant à échéance prochainement, la ville doit lancer une consultation afin de choisir le nouveau prestataire de service chargé de ces missions, selon les conditions énoncées dans la note explicative de synthèse. Il est donc demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à lancer la consultation en la forme d'un appel d'offres ouvert et à signer le marché à intervenir pour une durée de 4 ans fermes, et à prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement de ce marché.

***ADOPTION, A L'UNANIMITE***

**87. Acquisition de mobilier urbain – Lot n°3 – Barrières centre-ville et périphérique – Attribution d'un accord-cadre à bons de commande (rapporteur : M. Arcouet).**

La Ville de Bayonne planifie tous les ans la pose de divers mobilier urbain. Suite à la tenue de la commission d'appel d'offres, il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer l'accord-cadre à intervenir aux conditions décrites dans la note explicative de synthèse avec la société DECLIC, et d'autoriser M. le Maire à prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement de ce marché.

***ADOPTION, A L'UNANIMITE***

**POLITIQUE DE LA VILLE**

**88. Rapport sur l'utilisation de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS) – année 2019 (rapporteur : M. Millet-Barbé).**

Conformément à l'article L.1111.2 du code général des collectivités territoriales, les communes bénéficiaires de la Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale doivent établir un rapport retraçant les actions de développement social urbain qu'elles mettent en œuvre et les conditions de leur financement. Le rapport, présenté en note explicative de synthèse, a pour objet de rappeler les principales actions menées au cours de l'année 2019 dans ce domaine. Le conseil municipal prend acte de la présentation du présent rapport, qui n'appelle pas de vote.

***DONT ACTE***

**RESSOURCES HUMAINES**

**89. Modification du tableau des effectifs (rapporteur : Mme Durruty).**

Comme indiqué dans la note explicative de synthèse, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir modifier le tableau des effectifs par la création de onze postes (trois postes de catégorie C, un poste de catégorie B et sept postes de catégorie A).

***ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES***

Mme Capdevielle, MM Duzert, Esteban, Mmes Liousse, Dupreuilh, M. Etcheto  
et Mme Brocard ne participent pas au vote.

Mme Herrera Landa (avec mandat) et M. Bergé ne participent pas au vote.

**90. Attribution du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) à certains cadres d'emplois des filières médico-sociale et technique – Attribution de l'indemnité d'administration et de technicité (IAT) au cadre d'emploi des chefs de service de police municipale (rapporteur : Mme Durruty).**

En complément des délibérations du 19 juillet 2017 et du 6 juin 2019, il est demandé au conseil municipal d'approuver les mesures d'actualisation du régime indemnitaire décrites en note explicative de synthèse par l'attribution du RIFSEEP pour certains cadres d'emplois des filières médico-sociale et technique et par l'attribution de l'IAT à l'ensemble des agents du cadre d'emploi des chefs de service de police municipale dont l'indice brut est supérieur à 380.

***ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES***

M. Duzert ne participe pas au vote.

**91. Création d'une prime exceptionnelle pour les agents municipaux mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire (rapporteur : Mme Durruty).**

La ville de Bayonne a décidé de verser une prime exceptionnelle aux agents municipaux particulièrement mobilisés pendant la période de crise sanitaire, dont les détails sont énoncés dans la note explicative de synthèse. Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver le dispositif d'attribution tel que défini et d'un montant total de 180.000 € et d'autoriser M. le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent.

***ADOPTION, A L'UNANIMITE***

**92. Renouvellement de la convention de mise à disposition de la conseillère en économie sociale et familiale du Centre communal d'action sociale (CCAS) auprès des services municipaux de la Ville de Bayonne (rapporteur : Mme Durruty).**

A l'appui des éléments énoncés dans la note explicative de synthèse, il est demandé au conseil municipal d'approuver le principe du renouvellement de la mise à disposition totale auprès des services de la Ville à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020 de la conseillère en économie sociale et familiale, ainsi que les termes de la convention.

***ADOPTION, A L'UNANIMITE***

**93. Autorisation de recours à un intervenant auprès des séniors dans le cadre du programme d'activités génération séniors (cours d'espagnol) (rapporteur : Mme Lauqué).**

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à recourir à un vacataire rémunéré sur la base d'un forfait de 75 € nets par cours d'1 heure 30 pour dispenser des cours d'espagnol la saison prochaine, dans le cadre du programme d'activités Générations Séniors.

***ADOPTION, A L'UNANIMITE***

## **SPORTS**

**94. Stade Jean Dauger - Avenant à la convention d'occupation du domaine public au profit de la SASP Aviron Bayonnais Rugby Pro (rapporteur : M. le Maire).**

La SASP Aviron Bayonnais Rugby Pro occupe de manière permanente, mais non exclusive, les installations du stade Jean Dauger, par le biais d'une convention annuelle d'occupation du domaine public. La SASP ABRP a fait part de son souhait de conduire et porter sous sa maîtrise d'ouvrage un projet d'aménagement du terrain d'honneur, partie d'un projet plus global de développement et de modernisation des installations. Il est proposé au conseil municipal de prolonger par voie d'avenant l'actuelle convention d'occupation du domaine public, dans l'attente de la conclusion d'un bail emphytéotique administratif qui interviendra au plus tard le

31 décembre 2020, pour permettre la réalisation de ce projet, dans les conditions énoncées dans la note explicative de synthèse.

***ADOPTION, A L'UNANIMITE***

**95. Convention de financement au profit de la SASP Aviron Bayonnais Rugby Pro - Saison sportive 2020-2021 (rapporteur : M. Laiguillon).**

Dans le cadre de sa politique en faveur des pratiques sportives de haut niveau, la Ville accompagne depuis de nombreuses années le développement du rugby d'élite à Bayonne et conclut chaque année un engagement de soutien financier par la signature d'une convention de financement. En conséquence, il est demandé au conseil municipal d'approuver l'attribution au profit de la SASP Aviron Bayonnais Rugby Pro, pour la saison sportive 2020 - 2021 d'une subvention totale de 650 000 €, dans les conditions énoncées dans la note explicative de synthèse et d'autoriser M. le Maire à signer la convention afférente.

***ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES***

Mmes DURRUTY et MEYZENC ne participent pas part au vote en leur qualité de conseillères intéressées.

**96. Accord-cadre de prestations de communication et de promotion de la Ville – Signature de l'accord-cadre avec la SASP Aviron Bayonnais Rugby Pro – Saison sportive 2020-2021 (rapporteur : M. Laiguillon).**

Il a été décidé d'acquiescer auprès de la SASP Aviron Bayonnais Rugby Pro diverses prestations de communication visant à rapprocher et associer le nom et l'image de la Ville à celle du club, au travers d'un contrat de prestations de service. En conséquence, il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer l'accord cadre, pour un montant maximum de 290 000 € HT dans les conditions énoncées en note explicative de synthèse et à prendre toute décision concernant son exécution et son règlement.

***ADOPTION, A LA MAJORITE DES VOTES EXPRIMES***

Mmes DURRUTY et MEYZENC ne participent pas part au vote en leur qualité de conseillères intéressées.

M. Duzert vote contre.

**97. Stade Jean Dauger – Projet d'aménagement du stade - Autorisation de dépôt de permis de construire au profit de la SASP Aviron Bayonnais Rugby Pro (rapporteur : M. le Maire).**

La SASP Aviron Bayonnais Rugby Pro a sollicité la Ville concernant la conduite d'un projet d'aménagement du Stade Jean Dauger. Ces travaux étant soumis à permis de construire valant autorisation de démolir et la Ville de Bayonne étant propriétaire des parcelles assurant le tènement foncier de cette opération, il est ainsi proposé au conseil municipal d'autoriser la SASP Aviron Bayonnais Rugby Pro à déposer une demande de permis de construire et le cas échéant à procéder à l'affichage ultérieur sur le bien de l'autorisation obtenue, l'exécution des travaux étant réservée à la conclusion du BEA évoqué précédemment.

***ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES***

Mme Capdevielle, M. Esteban ne participent pas au vote.  
Mme Herrera Landa (avec mandat) et M. Bergé s'abstiennent.

## TOURISME

### **98. Convention pluriannuelle d'objectifs et de financement avec l'Office de tourisme – Avenant n°2 (rapporteur : M. Alquié).**

En 2017, la ville de Bayonne a conclu une convention pluriannuelle d'objectifs et de financement portant conditions du concours financier de la Ville à l'Office de tourisme de Bayonne, dans les conditions énoncées dans la note explicative de synthèse. Un premier avenant intégrant les modalités d'organisation des concerts « Lauga, côté scène » a été approuvé et doit être complété par un second avenant prorogeant cette convention d'une année supplémentaire. Au vu de ces éléments, il est demandé au conseil municipal d'approuver la conclusion de cet avenant n°2 et d'autoriser M. le Maire à le signer.

**ADOPTION, A L'UNANIMITE**

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 01h00.*

*Les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Pau – sis 50 Cours Lyautey 64010 Pau – dans un délai de deux mois à compter de leur entrée en vigueur. Elles sont portées à la connaissance du public par voie d'affichage ci-présent et sont publiées dans leur intégralité au recueil des actes administratifs.*

Jean-René Etchegaray  
Maire de Bayonne

Par délégation du Maire  
Marc Wittenberg  
Directeur général des services